

Année scolaire 2024/2025 :

Descriptif de poste à profil

INTITULE DU POSTE : Poste d'enseignant du second degré pour exercer dans une Unité Pédagogique pour Elèves Allophones Arrivants (UPE2A) scolarisés en collège et lycée.

MISSIONS

L'UPE2A accueille des élèves scolarisés dans différents établissements voisins.

L'enseignant dispense un enseignement du français langue seconde et de scolarisation aux élèves allophones nouvellement arrivés mineurs dont le niveau en français nécessite un accompagnement linguistique.

En fonction des besoins et de l'affectation des élèves, il pourra être amené à se déplacer pour évaluer ou prendre en charge des élèves inscrits dans d'autres établissements du bassin. La répartition des interventions hebdomadaires ainsi que la date de début et de fin des cours sont déterminées en coordination avec le CASNAV.

- Il procède à l'évaluation linguistique et scolaire des EANA ;
- Il participe à la construction des projets personnalisés en lien avec l'équipe pédagogique ;
- Il communique régulièrement les résultats et les progrès des élèves aux établissements concernés ;
- Il conseille les équipes pédagogiques ;
- Il entretient des contacts réguliers avec les responsables légaux des élèves ;
- Il crée des liens avec les familles, les référents éducatifs et les différents partenaires de l'Education Nationale ;
- En lien avec le CASNAV, il participe à l'organisation des épreuves collectives et individuelles du DELF scolaire ainsi qu'aux différents jurys d'examens ;
- Il transmet au CASNAV les informations nécessaires au suivi des élèves.
- Il participe à des temps de formation et de réunion.

QUALIFICATIONS ET COMPETENCES REQUISES

Cet enseignant du second degré devra :

- Connaître et être intéressé par les publics concernés (élèves scolarisés ou non dans le pays de provenance) ;
- Être titulaire de la Certification complémentaire en français langue seconde et/ou avoir suivi une formation en Français Langue Etrangère (FLE) / Français Langue Seconde (FLS) / Français Langue de Scolarisation (FLSCO) (Licence ou Maîtrise FLE, Master FLE...) et/ou avoir une expérience d'enseignement du français à l'étranger ou à des élèves allophones nouvellement arrivés en France ;
- Avoir une solide expérience de l'apprentissage de la lecture et de l'écriture ;
- Avoir une bonne connaissance des textes relatifs à l'enseignement aux EANA ;
- Avoir une bonne connaissance des programmes des enseignements généraux en collège et en lycée.
- Savoir travailler en équipe.

MODALITÉS DE RECRUTEMENT

L'affectation sera prononcée à titre provisoire la première année.

Des actions de formation et d'accompagnement seront organisées en liaison avec le CASNAV.

Les enseignants affectés sur ces postes perçoivent la nouvelle bonification indiciaire de 30 points par mois au titre de la politique de la ville prévue par le décret n° 2002-828 et l'arrêté du 3 mai 2002.

Les candidats intéressés sont invités à renvoyer leur fiche de candidature, accompagnée d'un curriculum vitae, d'une lettre de motivation, de la copie des diplômes mentionnés et de la copie du dernier rapport d'inspection, par voie hiérarchique au chef d'établissement. Ce dernier sera en charge de faire parvenir le dossier complet à la DSDEN du Nord.

Pour plus d'informations : Lille ASH – ce.0592785g@ac-lille.fr – 03 20 62 30 89